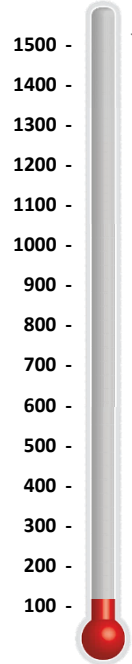


Toujours aucune pluie annoncée pour les 15 prochains jours !



Σ T°C



	Stations météo (au 05/02)	Σ T°C depuis 1er janvier	Σ pluvio depuis 1er janvier
38	Bourgoin-Jallieu (358 m)	186	28,2
	St-Étienne-St-Geoirs (384 m)	154	19
	Chatte (272 m)	183	22,6
	Roissard (746 m)	137	47,5
	Villard-de-Lans (1027 m)	98	34,2
26	Chapelle-en-Vercors (879 m)	126	40,6
	St-Christophe Laris (400 m)	166	21,8
	Étoile-sur-Rhône (145 m)	235	8,8
	St-Sauveur-en-Diois (338 m)	197	14
07	Annonay (336 m)	203	21
	Colombier-le-Jeune (566 m)	167	11,6
	St-Agrève (1014 m)	84	24,4
	Issanlas-Peyrebeille (1264 m)	57	12,8
	Lanas (265 m)	238	10,6

6 février
2023

Plus aucune précipitation depuis mi-janvier. Le vent est orienté au Nord et les températures sont plutôt faibles. Les conditions annoncées pour les 15 prochains jours sont similaires.

Pour le moment, la recharge des nappes est plutôt faible. La période sèche actuelle ne devrait pas améliorer la situation.

« À la Chandeleur, l'hiver passe ou reprend vigueur »

Attendre pour fertiliser les prairies temporaires, les méteils et les céréales

Les premiers apports d'azote et de soufre (engrais ou lisier) sur l'herbe, les méteils et les céréales sont à réaliser en reprise de végétation (plus de 200° cumulés depuis le 1^{er} janvier). La dose à apporter est de 40 à 50 unités d'azote et de soufre.

Les conditions actuelles ne sont pas très poussantes : vent du nord, gelées matinales. Pour éviter les pertes d'azote par volatilisation (jusqu'à 50% de perte sur cet apport), il faut intervenir juste avant une pluie significative (15-20 mm).



Dans la plupart des situations, attendre le retour de la pluie pour intervenir

Commencer à préparer les terres à maïs

Les conditions sèches permettent de réaliser les premiers travaux des champs. Profitez-en pour commencer à préparer les terres à maïs.

- Détruire les couverts d'interculture** par roulage sur gel, passage léger de déchaumeur à disques ou broyage
- Apporter le fumier** de ferme
- Incorporer les matières** au sol par labour ou passage de déchaumeur à dents



Fertilisation des pâtures

La dose est à raisonner suivant l'exploitation de la prairie et la surface disponible. En effet, l'azote accélère la vitesse de croissance de l'herbe. Pour la date d'apport, le raisonnement est le même que pour les cultures fourragères (voir page précédente).

Si la croissance de l'herbe s'est bien déroulée les années précédente, une fertilisation de 30 à 50 unités d'azote est à prévoir.

En revanche, si les vaches étaient dépassées par l'herbe les années précédentes, ne pas fertiliser et sortir les vaches tôt (hauteur d'herbe à la cheville).



Surveiller les pâtures et les RGI semé à l'automne

Les pâtures de féтуque ou dactyle dans les zones précoces présentent un développement important (jusqu'à 30 cm). Cela entraîne le développement en touffe des plantes et compromet la qualité du pâturage au printemps. **Il faut éliminer cette végétation par le pâturage des génisses, voire des vaches laitières, ou broyer.** Si la fauche est envisagée, elle interviendra tardivement (pas avant un mois) et retardera la mise à l'herbe.



Pâturage du Lycée agricole de la Côte-St-André très développés, dernière pâturage en octobre 2022.

Les RGI présentent parfois un développement important (30 à 40 cm). **Cette biomasse peut être pâturée ou ensilée selon les situations.** Des coupes ont déjà été réalisées dans les secteurs précoces (Bièvre et Nord-Isère)

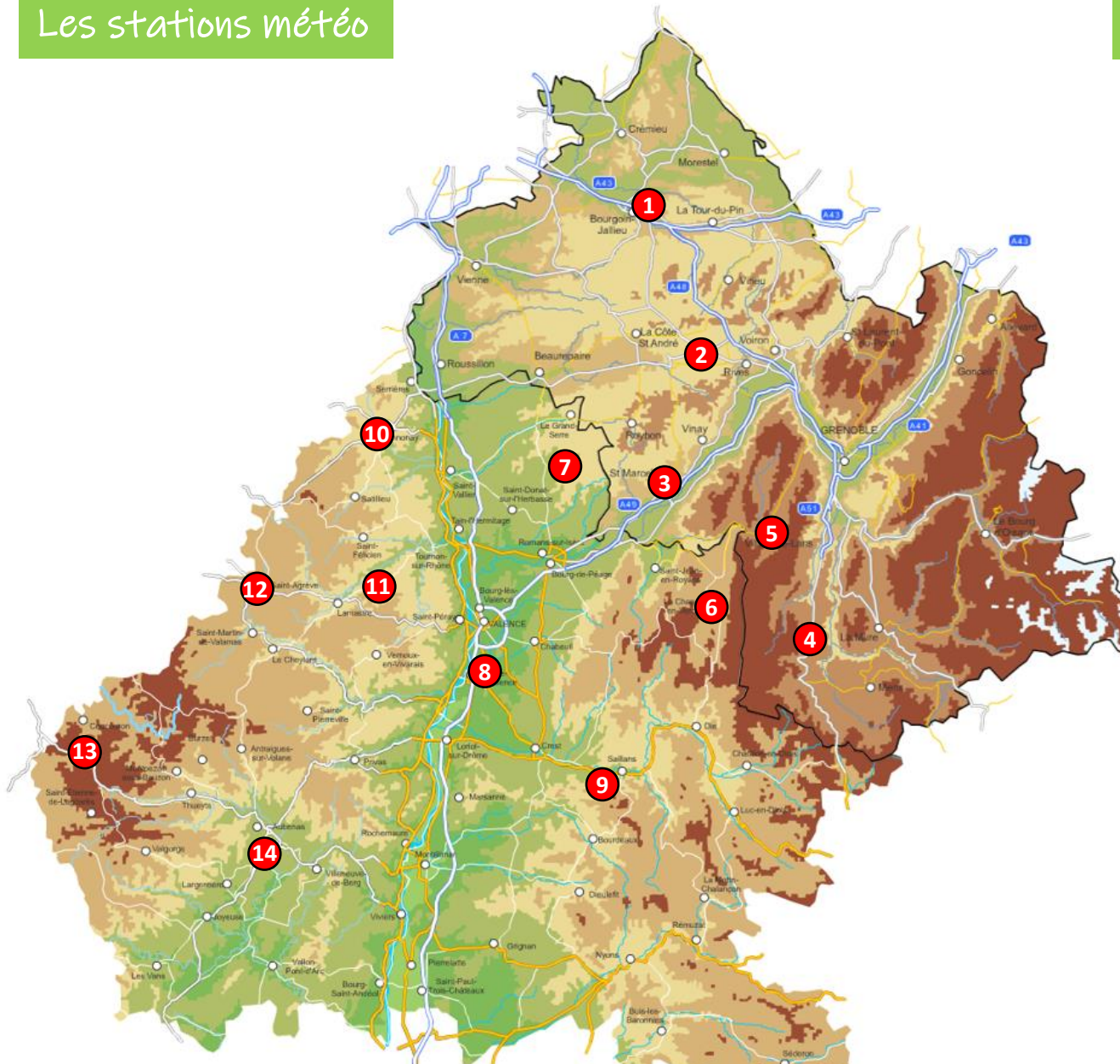


Prairie temporaire sous la neige en Montagne Ardéchoise. Beaucoup de feuilles en sénescence

6 février
2023

Les stations météo

Vos Conseillers Fourrages



Patrick PELLEGRIN
 Secteur St-Marcellin (38)
 06 71 00 37 18
 patrick.pellegrin@adice-conseil.fr



Clément DIVO
 Secteur Terres Froides Est (38)
 06 71 00 37 10
 clement.divo@adice-conseil.fr



Jérémy CRESPIY
 Secteur Coucouron (07)
 06 26 36 41 28
 jeremy.crespy@adice-conseil.fr

- 1 Bourgoin-Jallieu (358 m)
- 2 St-Étienne-St-Geoirs (384 m)
- 3 Chatte (272 m)
- 4 Roissard (746 m)
- 5 Villard-de-Lans (1027 m)
- 6 Chapelle-en-Vercors (879 m)
- 7 St-Christophe Laris (400 m)
- 8 Étoile-sur-Rhône (145 m)
- 9 St-Sauveur-en-Diois (338 m)
- 10 Annonay (336 m)
- 11 Colombier-le-Jeune (566 m)
- 12 St-Agrève (1014 m)
- 13 Issanlas (1264 m)
- 14 Lanas (265 m)